

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL313

présenté par

Mme Taurinya, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 83, insérer les deux alinéas suivants :

« Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à définir un plan d'action détaillé de réinvestissement dans l'accès au droit dans les territoires ultramarins de la France.

« Le rapport présente un calendrier de travail précis et des perspectives rapide d'évolution réglementaire et législative pour chacun des territoires concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement d'appel vise à alerter le Gouvernement sur l'absence de référence à l'accès au droit en Outre-mer alors que le sujet est d'une urgence extrême. En outre-mer l'accès au droit est une variable très aléatoire qui s'adapte aux contextes territoriaux, quitte à porter atteinte et à faire des contorsions aux principes fondamentaux de notre État de droit. Alors que l'outre-mer est le parent pauvre et oublié qui concentre une somme d'injustices et de grande misère sociale qui explose par période cyclique, le groupe de la France insoumise NUPES

alerte sur la nécessité d'investir massivement dans l'accès au Droit. L'accès au droit est le fil d'Ariane permettant à chacune et chacun de faire valoir ses droits où qu'il se trouve sur le territoire national. C'est un élément clé de l'État de droit dont l'une des garanties fondamentales est de garantir justement à tout un chacun un accès égal à toutes les prestations de justice offertes par une société démocratique à ces concitoyennes et concitoyens, en particulier les plus démunis."